

.....

23 septembre 2015

Mandat du groupe ADIS



.....

Table des révisions :

Version	Date	Auteur	Modifications
v0.1	06/06/11	GT mandat ADIS	Création
v0.3	28/06/11	EMA/CPI	Diffusion à la DGA et dans les armées pour information et appel à commentaire
v1.0	07/12/11	COPIL simulation	Validation du mandat par décision 5-18
v1.1	17/01/12	COPIL ADIS	Prise en compte des décisions 1.5 et 1.6
v1.2	02/04/14	COPIL ADIS	Changement de nom du GT SISO en GT Standardisation
v1.21	02/04/14	EMA/CPI	Mise à jour du schéma des structures du groupe ADIS (GT Standardisation)
v1.21	02/04/14	EMA/CPI	Mise à jour de l'adresse email de HERBINET
V1.3	04/02/15	CEISIM,EMA/CPI	Ajout du collège académique, Amis@ADIS, associations comme membre
V1.4	23/09/15	COPIL ADIS	Remplacement de la fonction de président suppléant par celle de vice-président



.....

Table des matières :

Table des matières :.....1

A. Préambule2

B. Finalité3

C. Objectifs généraux.....5

D. Principes6

E. Moyens7

F. Définition des membres9

G. Composition et fonctionnement des structures13

H. Modifications du mandat19

Annexe : Code d'éthique du groupe ADIS20

Glossaire des acronymes22

Membres du groupe de travail23



A. Préambule

[Cette partie est destinée à introduire le document, à expliquer à quoi sert le document, quelle est la finalité du document (et non pas du groupe ADIS ce qui est le fond du document)]

Le groupe ADIS¹ est depuis son origine une « association de fait² ». Il a été créé en septembre 1994 à l'initiative du groupe de coordination sur la simulation (GC-SIM) de la DGA avec pour objectifs la concertation et la coordination des activités liées au domaine de la simulation. Après la disparition du GC-SIM, le groupe ADIS a repris à son compte les missions de représentation en se faisant reconnaître auprès des structures OTAN comme groupe consultatif dans l'évolution des standards de simulation distribuée. Le président du groupe ADIS rendait compte au président du comité de coordination de la simulation de la DGA, c'est à dire au responsable du métier MOS (Méthodes, Outils et Simulation). Les activités du groupe étaient concentrées sur l'organisation du séminaire interarmées de la simulation et sur les études techniques sur la simulation en réponse aux problématiques opérationnelles. Depuis ses débuts, le groupe ADIS est le lieu d'échanges privilégiés sur la simulation entre la DGA, les Armées, l'Industrie et, depuis 2014, avec l'Académie (termes regroupant les universités, écoles, instituts, centres de recherche publiques et privés).

Le présent mandat établit les fondements du groupe ADIS dans le nouveau contexte de la simulation de défense française résultant des évolutions décidées en 2009 et du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale. Il reprend les aspirations des Armées, de la DGA, de l'Industrie et l'Académie dans le domaine de la simulation et explique comment le groupe ADIS y contribue au travers de ses initiatives et ressources.

La légitimité du groupe ADIS au sein de la communauté de simulation de défense française repose sur sa reconnaissance par le ministère de la défense au travers des instances de gouvernance de la simulation, la CIST³ et le CODIR simulation, et se traduit par l'approbation du présent mandat par ces mêmes instances.

Les présidents du groupe ADIS ont été à ce jour les suivants :

- 1994-2004 : Jean-Louis Igarza
- 2004-2011 : Pascal Cantot
- 2011-____ : Henri Buenaïda

¹ Armées, Académie, DGA, Industrie pour la Simulation

² Convention passée entre plusieurs personnes afin d'associer leurs efforts, sans pour autant choisir de se déclarer selon des statuts réglementaires. Une "association de fait" bénéficie d'un statut légal avec des droits et possibilités moindres qu'une association déclarée officiellement telle une association loi 1901.

³ Commission de l'Informatique Scientifique et Technique



B. Finalité

[Cela répond à la question : à quoi ça sert ; à quoi sert le groupe ADIS]

Le groupe ADIS est une structure de coordination formelle entre professionnels de la simulation de Défense. Il a pour finalité de promouvoir, étudier, expliquer et faciliter l'emploi de la simulation au profit de la communauté de défense française dans le cadre général du Livre Blanc grâce à la mise en commun, entre les Armées, la DGA, l'Industrie et l'Académie, de l'analyse des technologies, des méthodologies, des usages et des standards pertinents dans le domaine de la simulation.

Son action s'inscrit dans le cadre de la répartition de la simulation au sein du Ministère de la défense entre les SIOC⁴ (préparation des forces, appui aux opérations, préparation de l'avenir et soutien à la réalisation des outils⁵), l'IST⁶ (préparation des choix d'architectures et d'organisation, pour soutenir les activités de qualification des systèmes et pour maîtriser la complexité des systèmes) et les SIAG⁷ (en particulier pour la formation et la recherche associée, etc.).

Le groupe ADIS vise l'amélioration de l'interopérabilité des applications et outils de simulation, la réutilisation des éléments qui les composent (tels que les modèles conceptuels et les documentations, les codes logiciels qui les implémentent, les données associées et les outils pour les traiter, les standards associés, les résultats de recherches scientifiques, etc.) **et le partage des bonnes pratiques des usages de la simulation.**

Les attentes des membres du groupe ADIS sont :

- pour les Armées, trouver une aide pour exprimer leurs besoins en systèmes de simulation à court, moyen et long terme en amont de la définition des systèmes de simulation, aider à la meilleure utilisation des systèmes en service ;
- pour la DGA, mieux connaître l'évolution des besoins, pratiques, produits et technologies en matière de simulation, tant pour la préparation des forces que pour la conception et le développement des systèmes. Informer la communauté simulation de Défense des orientations stratégiques de la DGA en la matière. Identifier les synergies et les axes de travail conjoint potentiels. Préparer les prises de position françaises au niveau international (OTAN/STO, SISO, AED...) ;

⁴ Système d'Information Opérationnel et de Communication
cf Arrêté ministériel du 6 juin 2006 portant création et organisation d'instances relatives aux systèmes d'information et de communication du ministère de la défense.

⁵ Tel que défini dans le Schéma directeur de la simulation opérationnelle.

⁶ Informatique Scientifique et Technique : cf Arrêté ministériel du 6 juin 2006.

⁷ Système d'information d'administration et de gestion : cf Arrêté ministériel du 6 juin 2006.
Cela couvre les métiers contribuant au fonctionnement des organismes (ressources humaines dont la formation, santé, finances, etc.) quand l'IST sert au fonctionnement des systèmes d'armes et les SIOC servent ou sont en interface avec les soldats.



- pour l'Industrie, exprimer ses recommandations et obtenir des informations tant sur les questions opérationnelles que sur les orientations techniques pour anticiper et adapter son offre aux besoins des Armées et de la DGA, en tenant compte du contexte international ;
- pour l'Académie, enrichir, partager et développer des travaux de recherche en coopération avec les Armées, la DGA et l'Industrie.

Plus collectivement, il s'agit aussi de dégager des consensus nationaux et d'appuyer la position française au sein des organisations internationales, qu'elles soient techniques, opérationnelles, scientifiques, normatives, etc.



C. Objectifs généraux

*[Les objectifs sont les points à atteindre pour parvenir à la finalité.
Chaque objectif contribue directement à l'atteinte de la finalité]*

Le groupe ADIS a pour objectifs de :

1. faire connaître la simulation et son intérêt au sein de la communauté de défense française (crédibilité, pertinence opérationnelle, technologique et économique) ;
2. contribuer à la définition des référentiels techniques français communs sur la modélisation et la simulation en cohérence avec les référentiels internationaux ;
3. favoriser l'identification et la mise en place d'études contribuant à la réalisation des objectifs de la Défense en matière de simulation ;
4. poursuivre et maintenir un rayonnement international pour défendre les intérêts de la communauté de simulation française auprès des homologues étrangers ;
5. anticiper les nouveaux défis de la simulation ;
6. favoriser les échanges entre les membres du groupe en entretenant et développant un esprit communautaire propice à la définition de positions partagées ;
7. soutenir et promouvoir la recherche scientifique multidisciplinaire dans le domaine de la simulation.

De ces objectifs, découlent des plans d'actions définis dans le cadre du groupe ADIS selon les modalités de fonctionnement décrites *infra*.



D. Principes

[Ces principes de travail définissent quel comportement est attendu des membres du groupe ADIS]

Le groupe ADIS se conforme aux principes suivants :

1. le bénévolat ;
2. la volonté de faire progresser la simulation ;
3. l'utilisation du français comme langue de travail pour les membres du groupe ADIS. L'anglais est admis pour les documents provenant ou présentés à l'étranger et éventuellement les orateurs étrangers ;
4. le respect de la confidentialité et de la propriété intellectuelle ;
5. le soutien aux initiatives et au lancement de sous-groupes de travail nécessaires pour répartir efficacement les actions dans le respect des objectifs du groupe ADIS ;
6. la diffusion des résultats des sous-groupes sous timbre ADIS après autorisation par le groupe ADIS ;
7. le respect des intérêts particuliers (aucune instance, organisme ou personne, ne peut être sollicitée pour travailler contre ses propres intérêts) ;
8. la diffusion des informations relatives à son activité par courriels envoyés à la liste de diffusion générale sur internet ;
9. le respect des principes d'équité entre les membres du groupe ADIS ;
10. le respect du code d'éthique préconisé par le groupe ADIS (cf. annexe).



E. Moyens

[Ce paragraphe décrit la façon dont les travaux se font, les moyens d'action, les modes, méthodes de travail]

Pour agir, le groupe ADIS dispose de moyens (avec des objectifs associés) qui sont :

1. des réunions périodiques (rapprochement des acteurs) ;
 2. des forums d'échange (partage des idées) ;
 3. des sous-groupes de travail (mobilisation des énergies) ;
 4. des publications (publicité et dissémination) ;
 5. des plans d'action (établissement de stratégies et d'actions d'influence, de feuilles de route) ;
 6. des séminaires (invitations d'experts) ;
 7. des comptes rendus de séminaires et de conférences (veille technologique, veille pédagogique, etc.) ;
 8. une représentation et reconnaissance dans les instances de pilotage (légitimation) ;
 9. un site internet pour la capitalisation des informations, l'actualité et la promotion des activités : <http://simdef-adis.fr> ;
 10. des supports pédagogiques de référence pour la formation ;
 11. des listes de diffusion pour l'envoi d'informations par courriel :
- **liste générale** : moyen d'information aux membres participants du groupe ADIS avec envoi uniquement par le bureau ; les PoC y sont inscrits par nécessité ;
 - **listes collègue** : une par collègue avec uniquement les PoC et accessible à tous les membres participants ;
 - **listes organisme** : avec les membres participants d'un même organisme et accessible au PoC de l'organisme ;
 - **listes groupe de travail** : pour les membres participants qui s'y sont inscrits et accessible aux membres du groupe de travail ;
 - **liste invités** : avec les visiteurs inscrits au site internet mais non membre ADIS et accessible au bureau.

Pour des raisons de confidentialité, seuls le président, le webmestre et son secrétariat ont accès à l'intégralité du contenu de la liste de diffusion générale et invités.



12. une présence sur les réseaux sociaux professionnels pour le partage et des discussions sur des nouvelles intéressant la simulation : groupe Simbiosys de LinkedIn accessible via le site du groupe ADIS ;
13. l'association loi 1901 les Amis@ADIS dont le but est d'apporter un soutien au groupe ADIS selon les termes décrits précisément dans un mandat rédigé tous les ans par le groupe ADIS. Ce soutien vise à compléter les actions du groupe ADIS sans interférer ;
14. des démonstrations illustrant les concepts et les travaux technico-opérationnels des collègues ;
15. un concours innovation.

Les résultats des travaux des sous-groupes, les présentations réalisées lors des séances plénières du groupe ADIS et, plus généralement, les productions du groupe ADIS, ont vocation à être diffusés au sein du groupe ADIS.

Le media privilégié est le site internet du groupe ADIS via une publication dans la partie privative dans laquelle aucun document classifié ne peut être déposé. La diffusion à un public plus large est possible après accord explicite des auteurs ou de leur organisme d'appartenance.



F. Définition des membres

[Cette partie décrit les différentes classes de membres]

Les différentes entités qui composent et/ou structurent le groupe ADIS sont les suivantes :

1. Organismes membres

Peuvent être organismes membres, aussi appelés plus communément membres : les sociétés de droit français, les universités ou écoles françaises, les syndicats professionnels français (GICAT, GIFAS, GICAN, etc.), les associations françaises et l'administration française traitant de simulation de défense et sécurité.

Lors de leur adhésion, chaque organisme membre choisit un collègue en fonction de ses orientations et/ou de son choix puis désigne un représentant officiel, le point de contact ou PoC.

Les organismes membres se répartissent en quatre collèges différenciés par leurs objectifs : les Armées, l'Académie, la DGA et l'Industrie.

Collège	Description
Armées	Organismes ayant une autonomie de commandement et tenant tous les rôles des acteurs de la simulation (commanditaires, audiences cibles, opérateurs, fournisseurs). Les armées sont principalement concernés par les SIOC.
Académie	Organismes publics ou privés, militaires ou civils, pratiquant des activités de recherche scientifique et/ou délivrant des formations universitaires ou professionnelles. L'Académie est principalement concernée par les SIAG.
DGA	Organismes, centres ou services rattachés à une direction de la DGA dont les travaux sont en lien avec la simulation.
Industrie	Organisme privé industriel possédant un statut régit par la loi Française (Petite, Moyenne ou Grande Entreprise indépendante ou appartenant à un groupe industriel) ayant le rôle de fournisseur pour le MINDEF.

La demande d'adhésion au groupe ADIS est officialisée par l'envoi d'un courrier postal ou électronique au président, dans lequel le postulant désigne un point de contact et éventuellement la liste des membres participants à inscrire à la liste de diffusion générale.



L'acceptation de l'adhésion est formalisée par une décision du bureau et est notifiée par courriel adressé au candidat. Cette notification est communiquée aux membres du COPIL ADIS.

Le retrait d'un organisme membre du groupe ADIS et le changement de point de contact se fait par la même procédure.

La liste des organismes membres et des points de contact est publiée sur le site internet du groupe ADIS.

2. Membres points de contact ou PoC

Chaque organisme membre désigne formellement un point de contact ou PoC par lettre ou courriel.

Le PoC siège de droit au COPIL ADIS où il peut se faire représenter.

Si l'organisme ne désigne pas de PoC, il n'est pas représenté au COPIL ADIS.

Il est responsable de la diffusion des informations provenant du groupe ADIS au sein de son organisme. Il est inscrit sur la liste du groupe ADIS.

Il tient à jour la liste des membres participants de son organisme qu'il communique au secrétariat.

Lorsqu'un organisme est composé de plusieurs unités, il est possible que chaque unité adhère au groupe ADIS si ces unités présentent un statut de séparation organique ou financière par rapport à son organisme d'appartenance.

3. Membres participants

Les personnes appartenant à un organisme membre sont de droit membres participants.

S'ils le souhaitent, ils s'inscrivent à la liste de diffusion générale du groupe ADIS, ou à d'autres listes, en demandant la création d'un compte sur le site internet du groupe ADIS.

Les membres participants sont admis dans les activités du groupe ADIS.

Tout membre participant peut faire appel d'une décision du COPIL ADIS en communiquant au bureau l'objet de la réclamation et les éléments permettant de l'instruire.



4. Membres émérites

Certaines personnalités (n'appartenant pas à un organisme membre) peuvent être membres émérites sur proposition d'un PoC et après acceptation par le bureau.

Être membre émérite attribue le statut de membre participant pour un an renouvelable.

5. Invités

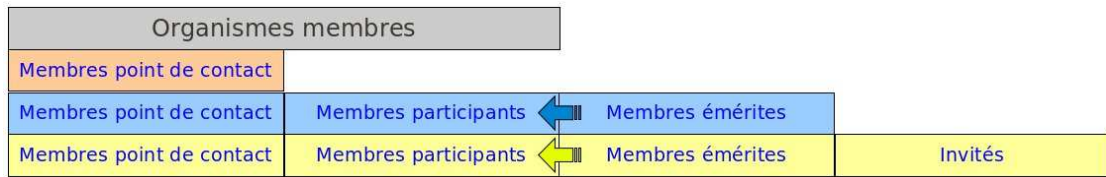
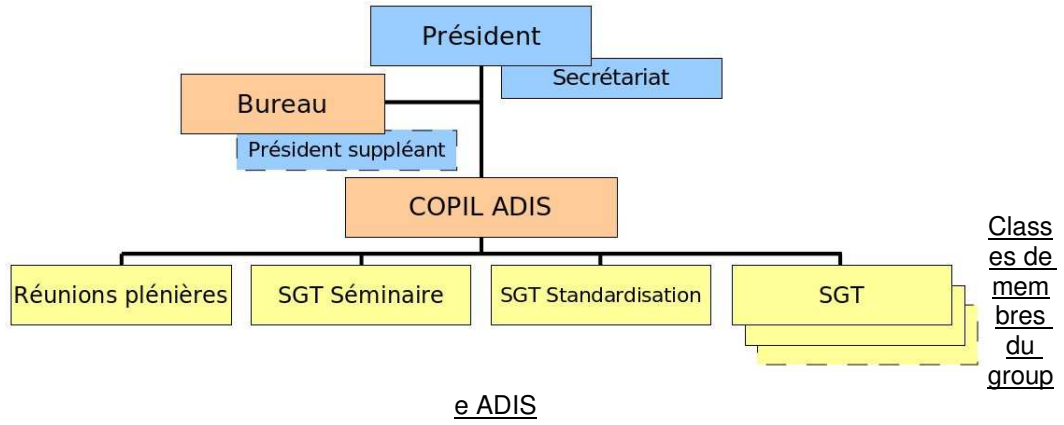
Ce sont des intervenants temporaires et non-membres du groupe ADIS.

Leur participation est limitée aux activités du groupe ADIS (séminaire, sous-groupe de travail, réunion, etc.) sur proposition d'un PoC et après acceptation par le bureau.

Le membre invitant s'assure que son invité souscrit aux principes de ce mandat, en particulier le bénévolat et les droits de diffusion.



Organigramme du groupe ADIS





G. Composition et fonctionnement des structures

[Cette partie décrit les instances du groupe ADIS]

1. Le président

Il représente et incarne la légitimité du groupe ADIS.

Il assure la promotion du groupe ADIS et s'assure du dynamisme du groupe lors des interventions auprès des instances nationales ou internationales.

Il légalise la signature des conventions ou partenariats avec d'autres organismes nationaux ou internationaux et actés sous seing des Amis@ADIS, porteur légal de l'engagement en apportant le contreseing⁸ du groupe ADIS. Sa présence est obligatoire au moment de la signature de l'acte.

Il est force de proposition et d'orientation des actions du groupe ADIS. Pour cela, il s'assure de la rédaction des plans d'actions, de leur mise en œuvre et du respect des calendriers établis par le bureau.

Garant de la cohésion et des orientations du groupe ADIS, il a un droit de veto sur les décisions du bureau et du COPIL ADIS.

Il doit être présent aux réunions plénières du groupe ADIS.

Le président est élu par le COPIL ADIS parmi les membres participants⁹ pour une durée de deux ans renouvelable. Un compte rendu est fait au COPIL simulation.

2. Le secrétariat

Le président s'entoure d'un secrétariat pour mener ses actions et celles du groupe ADIS. Ce dernier est constitué de membres participants choisis par le président et comprend au moins un secrétaire pour les tâches administratives et un webmestre pour la gestion des outils internet.

Le secrétariat peut être renforcé si le président le juge nécessaire.

Le secrétariat met en œuvre les moyens définis au paragraphe E.

Le webmestre assure la gestion des listes de diffusion par le biais du site internet.

⁸ La légalisation ADIS d'une signature sert à authentifier la signature d'actes sous seing privé (acté rédigé et signé par des particuliers sans la présence d'un notaire) par un contreseing d'un représentant ADIS qui doit être le président, obligatoirement.

⁹ C'est à dire les PoC, les membres participants et les membres émérites.



3. Le vice-président

Il est nommé par le président.

Le président peut lui déléguer ses pouvoirs sauf le droit de veto et l'obligation d'être présent aux réunions ADIS.

4. Le bureau

Le bureau est composé du président, du secrétaire, du webmestre et de points de contact choisis par le président : au moins un et au maximum deux par collège Armées, DGA, Industrie, et Académie soit neuf personnes maximum.

Le président et le secrétariat peuvent représenter un collège.

Il est constitué par le président parmi les volontaires sollicités et désirant s'engager activement pour le groupe ADIS en prenant et assumant des responsabilités.

Le bureau est dissous puis recréé lors de l'assemblée générale annuelle. Il est possible d'y entrer en cours d'année.

Le bureau initie, planifie et conduit les actions du groupe ADIS :

- il prépare l'ordre du jour des réunions du groupe ADIS et le met en œuvre ;
- il suit l'avancement des sous-groupes ;
- il convoque le COPIL ADIS en cas d'indisponibilité du président pour faire désigner un président suppléant ;
- il élabore les plans d'actions pour présentation et validation au COPIL ADIS ;
- il décide à l'unanimité de l'acceptation des nouvelles adhésions au groupe ADIS : organismes membres et membres émérites, conformément aux critères définis dans ce mandat. En cas de désaccord, un vote est soumis au COPIL ADIS ;
- il met à jour annuellement, après approbation unanime, la liste des membres émérites, conformément aux critères d'acceptation. En cas de désaccord, un vote est soumis au COPIL ADIS ;
- il gère les réclamations et appels faits aux décisions du COPIL ADIS ;
- les membres du bureau sont adhérents de l'association Amis@ADIS et membres de droit du conseil d'administration de cette association.

Le bureau travaille le plus possible de façon décentralisée sous la gouverne du président. Le bureau peut se réunir sans être au complet.

Les décisions prises par le bureau sont rapportées dans les procès-verbaux des COPIL ADIS.

Le président peut dissoudre le bureau.



5. Comité de pilotage : COPIL ADIS

Le COPIL ADIS est l'instance de décision du groupe ADIS.

Il est présidé par le président et est constitué des PoC, ou de leurs représentants.

Le COPIL ADIS se réunit en tant que de besoin pour :

- élire ou confirmer le président pour deux ans ;
- fixer ou valider les orientations du groupe ADIS ;
- valider les plans d'action annuellement ;
- valider et mettre à jour le calendrier annuel ;
- approuver la diffusion des rapports et conclusions des sous-groupes sous timbre ADIS après présentation en séance plénière, éventuellement en dehors du groupe ADIS (responsabilité éditoriale) ;
- valider les modifications mineures du présent mandat.

Le COPIL ADIS est présidé par le président assisté dans l'organisation des réunions par le secrétariat et, dans la préparation de l'ordre du jour, par le bureau.

L'ordre du jour est diffusé par courriel avant la réunion.

Le quorum minimum pour permettre la réunion d'un COPIL ADIS est d'un représentant de chacun des collèges Armées, Académie et DGA et de trois représentants pour l'Industrie.

Les réunions du COPIL ADIS font l'objet de procès-verbaux.

- **Procédure décisionnelle normale : le consensus**

Les décisions du COPIL sont prises par consensus. Le consensus est réputé acquis s'il n'y a pas d'opposition à une décision (l'abstention ne fait pas opposition). Le consensus peut être demandé en une fois sur l'ensemble des actions présentées en réunion ou, action par action.

- **Procédure décisionnelle exceptionnelle : le vote**

Si le consensus du COPIL sur une question ne peut pas être obtenu, le président peut décider soit de faire un vote par collège, soit de reporter la question, soit de la supprimer de l'ordre du jour.

Lors d'un vote :

- les abstentions et les votes blancs ne sont pas comptabilisés ;
- chacun des collèges exprime une voix. En cas d'indécision, le vote du président est sollicité et est décisif ;



- la voix de chacun des collègues est décidée à 50% de la majorité des présents. En cas d'égalité, un deuxième tour est effectué. Si l'égalité est maintenue, le vote du collègue est blanc ;
- Il est possible de voter par procuration ou par anticipation jusqu'à la veille de la réunion si l'ordre du jour est publié sur la liste de diffusion du groupe ADIS 14 jours avant la date de réunion.

6. Réunions plénières

Les réunions plénières rassemblent tous les membres participants et les invités, sur invitation. Elles sont destinées à l'échange d'informations par le biais d'exposés techniques, de présentations des réalisations en matière de simulation, des travaux des sous-groupes et/ou par l'organisation de visites.

La fréquence recherchée des réunions plénières est d'une par trimestre, hors le séminaire de simulation et les tutoriels annuels. Chaque réunion plénière peut être précédée ou suivie d'un COPIL ADIS.

7. Assemblée générale

Une assemblée générale est organisée chaque année. Elle a pour but de :

- constituer le bureau ;
- mettre à jour la liste des PoC ;
- faire l'inventaire des membres participants partis ou partant ;
- mettre à jour la liste des organismes membres qui doivent se manifester selon l'une des trois modalités suivantes :
 - P1 : participation à l'assemblée générale ;
 - P2 : rédaction d'un ou de plusieurs pouvoirs ;
 - P3 : envoi d'un message aux organisateurs afin de confirmer son implication dans les travaux du groupe ADIS.
- changer de collègue à la demande d'un organisme membre ;

L'assemblée générale peut se dérouler lors d'une réunion plénière.



8. Sous-groupes de travail : SGT

Tout membre participant peut proposer la création d'un sous-groupe en respectant les conditions suivantes :

- les objectifs du sous-groupe ne doivent pas être en opposition avec les objectifs du groupe ADIS ;
- les objectifs du sous-groupe, sa composition (rédacteur, participants) doivent être présentés au bureau sous la forme d'un mandat ;
- il faut au moins trois organismes membres du groupe ADIS pour constituer un sous-groupe ;
- un sous-groupe est créé pour une durée limitée maximale de trois ans ;
- le sous-groupe doit présenter un bilan de ses travaux au bureau une fois par an ;
- les travaux du sous-groupe sont présentés en réunion plénière et diffusés sous timbre ADIS après validation du COPIL ADIS ;
- une fois créés, les sous-groupes sont ouverts aux invités.

Il existe des sous-groupes permanents :

- SGT séminaire : organisation du SimDef, le séminaire interarmées de la simulation de défense, et des tutoriels ;
- SGT Standardisation : préparation, suivi, conduite et publication des travaux au SISO, à l'OTAN ou d'autres instances de standardisation.

D'autres sous-groupes permanents peuvent être créés sur décision du COPIL ADIS.

9. Association loi 1901 Les Amis d'ADIS (Amis@ADIS)

Tout membre participant du groupe ADIS peut adhérer à l'association les Amis d'ADIS. Ce n'est pas obligatoire.

Cette association a pour objet de soutenir le groupe ADIS en apportant un statut juridique à certains actes ou dans les activités que le groupe ADIS ne peut pas assumer.

A cet effet, l'association agit uniquement en vertu d'un mandat rédigé par le président du groupe ADIS et approuvé en assemblée générale des Amis@ADIS.

Dans le cadre de ce mandat, les Amis@ADIS peuvent mener des actions telles que :

- entreprendre des actions de communication visant à faire connaître les travaux du groupe ADIS ;
- soutenir le groupe ADIS dans son organisation et ses besoins de financement ;



- signer des conventions réglant les relations du groupe ADIS avec des groupes, organisations ou associations françaises et étrangères ;
- représenter le groupe ADIS ou reprendre ses activités (à la demande particulière du Président ADIS dans le mandat qu'il donne aux Amis@ADIS).

Les Amis@ADIS ne doivent en aucune façon interférer avec les activités du groupe ADIS. Le président doit veiller à ce que le principe d'équité du groupe ADIS soit absolument respecté : il ne doit pas y avoir de différence de traitement dans le groupe ADIS entre ceux qui ont adhéré aux Amis@ADIS et ceux qui ne l'ont pas fait.



H. Modifications du mandat

[Le mandat n'est pas figé, cette partie décrit comment il peut être amendé]

Le présent mandat peut évoluer selon deux modalités : des modifications majeures et des modifications mineures.

Toutes les modifications sont inscrites en début du présent mandat avec la date et l'instance de validation.

Modification majeure :

Une modification majeure doit être validée par les instances de gouvernance de la simulation du ministère de la défense (le CODIR simulation).

Est considérée comme majeure, toute modification :

- qui modifie le rôle des instances de gouvernance de la simulation du MINDEF ;
- ayant des conséquences sur la simulation de défense ;
- modifiant le rôle et l'implication des organismes membres et membres participants des Armées ou de la DGA ;
- jugée comme telle par au moins trois PoC.

Modification mineure :

Une modification mineure doit être validée par le COPIL ADIS.

Est considérée comme mineure, toute modification qui n'est pas majeure.

Une modification peut être demandée par tout PoC. Ce dernier est alors chargé de l'instruction de cette modification avec l'aide du bureau. Il présente la modification au COPIL ADIS.



Annexe : Code d'éthique du groupe ADIS

Il est convenu que le groupe ADIS doit être régi par un code d'éthique ou code moral.

Ce code éclaire le fonctionnement du groupe ADIS et peut servir de support à des arbitrages dans les prises de décision.

Les membres du groupe ADIS s'engagent à appliquer une éthique - déclinée selon trois axes - afin de réaliser les objectifs de qualité et de dissémination efficace de la simulation dans la communauté de défense française. Ils s'engagent :

1. Globalement à :

- *promouvoir les professions de la modélisation et de la simulation, notamment en faisant connaître la modélisation et la simulation au grand public ainsi qu'en clarifiant et en brisant les déclarations fausses ou trompeuses ;*
- *respecter la présente éthique et la promouvoir ;*
- *faire preuve d'honnêteté à propos de toutes circonstances susceptibles de mener à des conflits d'intérêt ;*
- *respecter les contrats, les ententes et les responsabilités qui sont attribués ;*
- *mettre en place un contexte organisationnel qui favorise un comportement éthique dans le domaine.*

2. Collectivement à :

- *favoriser la confiance dans la simulation ;*
- *promouvoir l'utilisation fiable et crédible de la modélisation et de la simulation ;*
- *fournir des produits et/ou des services de qualité en utilisant les méthodes et les technologies appropriées ;*
- *accorder le crédit qui convient à la propriété intellectuelle ;*
- *promouvoir toutes les approches scientifiques s'intéressant à la simulation, y compris les sciences humaines et sociales comme les sciences de l'éducation, les sciences de gestion, etc. ;*
- *accorder une reconnaissance absolue à l'apport des autres ;*
- *respecter les droits de propriété, y compris les droits d'auteur et les brevets ;*
- *respecter les droits de la protection des renseignements personnels des personnes et des organismes de même que la confidentialité des données.*

3. Individuellement à :

- *acquérir et à conserver une attitude et des compétences professionnelles ;*
- *recommander et à formuler des objectifs appropriés et atteignables pour tous les projets ;*
- *aider les acteurs de la simulation à obtenir des résultats fiables, notamment en termes scientifiques ;*
- *documenter, de façon compréhensive et précise, des études et/ou des systèmes de simulation pour les parties autorisées ;*
- *divulguer entièrement, aux parties autorisées, les hypothèses, les limites connues et les difficultés associées à la conception de systèmes ;*
- *être explicite et formel à propos des conditions d'application de modèles et des résultats connexes liés à la simulation ;*



- *être prudent avant de reconnaître certains résultats de modélisation et de simulation lorsque les preuves d'une validation et d'une vérification exhaustives sont insuffisantes ;*
- *donner des interprétations et des évaluations exhaustives, non biaisées, des résultats d'études de modélisation et de simulation.*



Glossaire des acronymes

AAO	Appui Aux Opérations
ADIS	Armées, Académie, DGA et Industrie pour la Simulation
ASF	Architecte de Système de Forces
CCF	Comité de Cohérence Fonctionnelle
CIST	Commission de l'Informatique Scientifique et Technique
CMI	Commandement et Maîtrise de l'Information
COCOSIM	COmité de COordination de la SIMulation
COPIL	Comité de PILotage
DGA	Direction Générale de l'Armement
DO	Direction des Opérations
DS	Direction de la Stratégie
DT	Direction Technique
GC-SIM	Groupe de Coordination sur la SIMulation
GICAN	Groupement Industriel des Constructions et Armements Navals
GICAT	Groupement Industriel des Constructions et Armements Terrestres
GIFAS	Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales
GIS	Groupe d'Instruction des Systèmes
ISE	Ingénierie des Systèmes Informatiques pour les essais, des systèmes embarqués, des simulations et expérimentations
IST	Informatique Scientifique et Technique
MINDAC	MINistère de la Défense et des Anciens Combattants
MOS	Methodes, Outils et Simulation
OCO	Officier de Cohérence Opérationnelle
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PDA	Préparation De l'Avenir
PDF	Préparation Des Forces
PoC	Point de Contact (Point of Contact)
RM	Responsable Métier
SGT	Sous Groupe de Travail
SIOC	Système d'Information Opérationnel et de Communication
SISO	Simulation Interoperability Standardization Organization
SRO	Soutien à la Réalisation des Outils



Membres du groupe de travail

Les personnes ayant contribué à la préparation du mandat sont les suivantes :

Version initiale :

Organisme	Nom	e-mail
EADS	Patrick de CHAMPS	patrick.de-champs@eads.com
TRS	Jean-Pierre FAYE	jean-pierre.faye@thalesraytheon-fr.com
DGA/CATOD	Daniel GIRARDOT	daniel.girardotcad@laposte.net
SOGITEC	Jean-Louis GOUGEAT	jlgougeat@sogitec.fr
DSRO	CDT Jean-Gabriel HERBINET	jean-gabriel.herbinet@intradef.gouv.fr
ANTYCIP	Jean-Louis IGARZA	jeanlouis.igarza@free.fr
MBDA	Thierry JOUBERT	thierry.joubert@mbda-systems.com
TT&S	Hervé ROCHARD	herve.rochard@thalesgroup.com
DCNS	Pascal SOULARD	pascal.soulard@dcnsgroup.com
EMA	LCL Laurent TARD (pilote)	laurent.tard@defense.gouv.fr

Modifications majeures :

Organisme	Nom	e-mail
TRS	Jean-Pierre FAYE	jean-pierre.faye@thalesraytheon-fr.com
EMA	LCL Laurent TARD	laurent.tard@defense.gouv.fr
CEISIM	CNE Philippe LÉPINARD	Philippe.lepinard@intradef.gouv.fr
DGA/CATOD	Henri BUENAVIDA	henri.buenavida@intradef.gouv.fr